

# OEPV

Objectif Employeur

Pro-Vélo

## Au boulot... à vélo !

### LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Rejoignez le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** pour développer l'usage du vélo dans le **cadre des déplacements domicile-travail et professionnels**. Porté par la FUB, ce programme s'adresse aux employeurs de tous secteurs : privé, public et associatif.

Profitez d'un soutien financier de 40% à 60% pour **mettre en place des actions pro-vélo** et d'un **accompagnement clé-en-main** pour encourager la mobilité à vélo.

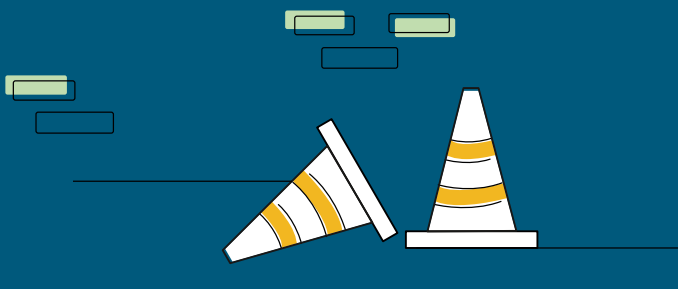
De l'auto-diagnostic à l'obtention du label Employeur Pro-Vélo, bénéficiez d'un **accompagnement à chaque étape**. L'audit de labellisation est intégralement pris en charge et une **communauté d'entraide** ainsi que des **ressources dédiées** sont à votre disposition. Faites du vélo un atout pour votre site employeur.

Date limite d'inscription  
**31 DÉCEMBRE 2024 !**



**Objectif Employeur Pro-Vélo**  
vous accompagne pour développer  
votre politique cyclable.

Un élément essentiel  
de votre marque employeur !



Conseils  
personnalisés



Cofinancement d'actions  
de 40% à 60%

# Les bénéfices pour mon site



**UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ** au cours d'une réunion de cadrage d'1h30 avec un conseiller expert en mobilité vélo, pris en charge à 100% par le programme.



**L'ACCÈS À DES SERVICES COFINANCÉS DE 40% À 60%**

vous permettant de développer l'usage du vélo sur votre site employeur :

- Stationnement vélo
- Formations à la pratique du vélo au quotidien
- Maintenance et réparation de vélos
- Conseil et accompagnement



**UN AUDIT 100% PRIS EN CHARGE**

pour obtenir la labellisation Employeur Pro-Vélo. Porté par la FUB, le label vise à valoriser les sites employeurs pro-vélo selon 3 niveaux d'avancement : bronze, argent et or. Le label est décerné pour une période de 3 ans, renouvelable.

# Les bénéfices pour les salariés

Bon pour la planète, le vélo l'est aussi pour les salariés. Plusieurs études françaises et internationales ont prouvé qu'il améliore la santé, mais aussi le bien-être au travail.



**Écologique**



**Bon pour la santé**



**Améliore la productivité**



**Économique**



**Réduit l'absentéisme**

**INSCRIVEZ-VOUS AU**

**EMPLOYEUR**

**ET ACCÉDEZ À LA**

## Comment obtenir le label ?

Un parcours clé-en-main

**SIMPLE ET GRATUIT**

1

**AUTO-DIAGNOSTIC**

Évaluez en ligne votre point de départ.

2

**RÉUNION DE CADRAGE**

Identifiez avec un expert les actions à mener.

3

**CHARTRE D'ACCÈS AU CATALOGUE**

Signez la charte et accédez aux prestations.

4

**SÉLECTION DES PRESTATIONS**

Mettez en place des actions pro-vélo grâce aux primes.

**COFINANCÉ DE 40% À 60%**

# La Communauté Employeur Pro-Vélo

Dès votre inscription à Objectif Employeur Pro-Vélo, vous devenez membre de la Communauté Employeur Pro-Vélo et accédez à du contenu exclusif pour vous accompagner dans votre démarche pro-vélo.



**Newsletter dédiée  
aux référents vélo**



**Boîte à outils pour vous accompagner  
vers la labellisation**



**Fiches ressources  
et webinaires thématiques**



**Espace d'échanges  
entre référents vélo**



**Ateliers d'une journée  
en région**

## PROGRAMME SUR

**PROVELO.FR**  
LA COMMUNAUTÉ !

# Témoignages

**RETROUVEZ PLUS  
DE TÉMOIGNAGES EN VIDÉO !**



« Le label Employeur Pro-Vélo nous permet de mettre en avant les actions réalisées en faveur des cyclistes et de la décarbonation de nos déplacements domicile-travail. »

**SAFRAN**

« Le label a offert à notre association de 11 salariés un cadre, une boîte à outil riche pour bâtir une stratégie et mener des actions en faveur du vélo. »



« Le label Employeur Pro-Vélo démontre tout l'engagement du Technicentre de Paris-Est dans le volet RSE. »



« Ce label nous a permis de repenser les actions et services sur les vélos proposés aux salariés. Notre principale ambition : limiter notre empreinte carbone à notre échelle, 36 salariés sur le site de Nantes ! »



**AUDIT  
100% FINANCÉ**



**AUDIT DE  
LABELLISATION**

Faites auditer votre démarche pour obtenir le label.



**OBTENTION  
DU LABEL  
EMPLOYEUR  
PRO-VÉLO**

## Valorisez votre engagement avec le label Employeur Pro-Vélo

Grâce au label Employeur Pro-Vélo, renforcez votre attractivité, séduisez de futurs collaborateurs et engagez-vous concrètement pour l'environnement et la santé de vos équipes. De nombreux employeurs privés, publics et associatifs, de toute taille et présents partout en France, ont déjà décroché le label.

Retrouvez-les sur [communaute-employeurprovelo.fr](https://communaute-employeurprovelo.fr)

**Vous aussi, rejoignez l'aventure !**

# Catalogue des prestations prises en charge

## CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Prise en charge : 60 %

Définition d'une stratégie vélo



Outillage, formation référent vélo



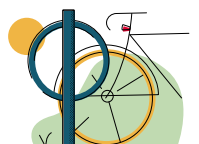
Préparation à la labellisation vélo



## STATIONNEMENT VÉLO

Prise en charge : 40 %

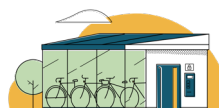
Attaches sous abris



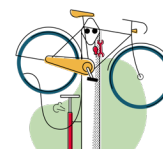
Abris



Consignes sécurisées



Services complémentaires



## FORMATIONS À LA PRATIQUE DU VÉLO AU QUOTIDIEN

Prise en charge : 60 %

Remise en selle



Rouler en sécurité



Prise en main vélo à assistance électrique



La route vue du guidon



## MAINTENANCE ET RÉPARATION DE VÉLOS

Prise en charge : 40 %

Révision du vélo des salariés



Atelier mécanique participatif



- **En savoir plus** : rendez-vous sur [employeurprovelo.fr](http://employeurprovelo.fr)
- **Pour nous contacter** : [contact@employeurprovelo.fr](mailto:contact@employeurprovelo.fr)
- **S'inscrire** : [app-employeurprovelo.fr](http://app-employeurprovelo.fr)

Imprimé sur du papier recyclé - Parmentier imprimeurs - septembre 2024

